

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 22 (1931)

**Artikel:** Fribourg  
**Autor:** Gremaud, Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-111872>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fribourg.

Si l'activité des écoles fribourgeoises en 1930-1931 ne s'est point traduite par des innovations sensationnelles ou de transcendentales améliorations, elle n'a pas moins trouvé, récemment, une finale à caractère spécial, mais bien digne d'une mention dans les chroniques que l'*Annuaire* publie sur les événements scolaires en Suisse romande. L'histoire est venue clôturer noblement le travail progressif et persévérand que, dans le silence et le recueillement, ont cherché à réaliser nos établissements d'instruction publique.

L'année 1931 évoquait, en effet, le souvenir d'une époque troublée qui, conséquence des guerres de Bourgogne, provoqua, parmi les confédérés des huit anciens cantons, de malencontreux débats où aurait pu sombrer le projet d'admettre les cités de Fribourg et de Soleure dans la ligue helvétique. Notre canton devait souligner cette date et redire à la jeune génération les hautes leçons qui se dégagent de la diète de Stans et de l'intervention, en notre faveur, du B. Nicolas de Flüe. C'est pour ce motif que la Direction de l'Instruction publique, désireuse d'associer les écoles aux manifestations préparées pour fêter solennellement le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, adressa aux membres du personnel enseignant une plaquette rédigée par M. le professeur Dr Castella, sur cette belle page d'histoire, et leur recommanda de s'en servir, dans une leçon du 4 juillet, où serait rappelé l'important événement de 1481.

La circulaire adressée le 24 juin, par le chef aimé de nos écoles, reçut un accueil enthousiaste dans le monde pédagogique, et n'a pas peu contribué à populariser cette démonstration de la joie et de la gratitude fribourgeoise. Aussi bien, nous a-t-il paru convenable d'en reproduire ici les passages essentiels.

« Dépassant le cadre des simples récits historiques, vous profiterez de l'occasion — recommandait M. le conseiller d'Etat Perrier — pour faire sentir à votre jeunesse l'incomparable bienfait que nous avons d'être Fribourgeois et Suisses. C'est par l'agrégation successive à la ville de Fribourg, qui a été et doit rester le point de rencontre de tous les Fribourgeois, que nous sommes Suisses. Plus que jamais, d'autre part, nous ressentons le privilège d'appartenir à la Confédération helvétique. Nous ne voulons, certes, pas exalter notre patriotisme en rabaisant les grandes nations qui nous entourent et qui ont contribué si puissamment au progrès de la civilisation ; mais, en jetant un

regard autour de nous, nous voyons clairement que notre pays, qui nous est si cher, parce qu'il est à nos yeux le plus beau du monde, jouit en outre d'une paix sociale et d'institutions politiques qu'on chercherait vainement ailleurs.

» Engagez vos enfants à remercier Dieu de sa prévenante sollicitude à notre égard et marquez, comme il convient, le rôle providentiel joué par le bienheureux Nicolas de Flüe, par celui qu'on a appelé le Père de la patrie, dans les événements que nous allons commémorer.

» Je compte, une fois de plus, sur le patriotisme si précieux de tout notre corps enseignant fribourgeois et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments d'estime et de reconnaissance. »

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons relaté ces lignes d'un magistrat qui s'honneure de saisir chaque circonstance pour renforcer dans l'école et, par l'école, dans notre peuple, un large et sincère amour du pays, selon une tradition bien vivace au sein de nos populations romandes.

\* \* \*

Un événement d'un autre ordre est venu, le 13 février dernier, jeter un voile de deuil sur les établissements fribourgeois d'instruction professionnelle. C'est, hélas ! en ce jour que M. Léon Genoud, directeur du Musée des arts et métiers, fut frappé d'une attaque d'apoplexie quasi-foudroyante. Ainsi a pris fin une existence vraiment méritoire et une carrière de 54 ans vouée, d'abord, à l'enseignement primaire, puis à la propagation de l'instruction professionnelle et, pour finir, dans le beau rôle d'animateur entendu et perspicace de multiples œuvres de charité et d'institutions sociales.

Si l'on envisage les champs divers où M. Genoud a déployé son action, on n'a aucune peine à reconnaître que cet innovateur de génie n'appartenait pas uniquement à son canton d'origine. N'a-t-il pas exercé une influence très appréciable et parfois déterminante, dans maints centres de nos cantons de l'Ouest, au profit de la diffusion d'une idée dont il s'est fait l'inlassable pionnier ? Plusieurs journaux et revues ont rappelé son travail fécond en territoire romand. Aussi jugera-t-on indiqué qu'en ce chapitre d'un annuaire patronné par les chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse française, une brève biographie soit donnée d'un homme que ses services rattachent à l'école fribourgeoise, en même temps qu'à celle de plusieurs Etats confédérés. A considérer les institutions qu'il a créées ou dont il a suggéré la fondation ; à faire revivre, un instant, les diffi-

cultés des débuts, nous reconnaîtrons le succès de cette vaillante carrière, surtout si nous adoptons, comme second terme de comparaison, les résultats enregistrés à la fin du dernier exercice scolaire.

Le *Bulletin pédagogique* a inséré, naguère, quelques articles qui ont délimité trois étapes caractéristiques dans cette vie très une, pourtant, car elle se résume en cette unique tâche : enseigner ! Notre ami fut, tout d'abord, maître d'école primaire ; il entendra être instituteur, encore, lorsqu'il tentera d'introduire à Fribourg l'instruction professionnelle, avec l'appui et les encouragements de M. Python ; il continuera de l'être en s'intéressant, au soir de ses jours, à des œuvres de relèvement et de charité qui avaient surtout en vue l'enfance et la jeunesse.

Son diplôme de capacité obtenu en 1876, M. Genoud débuta dans l'enseignement à Villariaz, petit village de la Glâne, qui ne garda qu'une année ce maître dont l'aptitude au travail était déjà remarquable. N'avait-il pas fait paraître en 1877, sous le titre : *Villariaz et les de Vuicherens*, une monographie de quelque soixante pages, reproduisant les humbles annales de Villariaz et l'action de la famille suzeraine, au XIII<sup>e</sup> siècle, en cette région reculée ? Un court séjour à Montbrelloz, et le voilà transféré à Onnens, où son esprit de recherches, son goût pour les travaux d'archives pourront se donner libre carrière. Ils l'inciteront à recueillir les éléments de deux nouvelles études : *L'école paroissiale d'Onnens au temps jadis*, et, surtout : *Les cloches du pays de Fribourg*. Il ne parviendra pas à achever ces travaux extra-pédagogiques, car, outre les leçons de sa classe, d'autres occupations l'avaient accaparé. Mais les matériaux réunis pour écrire sa dernière monographie, — ensuite de multiples visites en nos clochers, — constituent, aujourd'hui encore, une documentation assez touffue, assez riche pour tenter quelque amant des loisirs studieux. Qui donc voudraachever l'œuvre délaissée et offrir à ses concitoyens, sur les cloches de chez nous, un tableau capable d'intéresser un peuple attaché à ses traditions ?

Quoi qu'il en soit, les travaux préliminaires de M. Genoud et les nombreux tracts sortis de sa plume laborieuse autoriseront à le distinguer à jamais, au milieu de ses collègues d'antan, généralement travailleurs et fidèles à leur devoir, et à le présenter comme une exception heureuse dont on pouvait déjà présager la féconde existence.

Dès le jour où il occupa son troisième poste, l'instituteur d'Onnens entreprit des besognes qui ont été, en quelque sorte, les prémisses d'une vie aussi remplie et mouvementée qu'utile. Notre ami, à Onnens donnera sa mesure, moins comme maître d'école que comme observateur sagace et réalisateur courageux, à l'affût

de toute mesure de progrès et de développement. Rappellerons-nous l'embryon d'exposition scolaire permanente qu'il avait déjà installée dans une dépendance de maison d'école, à Fribourg, et qui suscita l'admiration des instituteurs de son cercle, avant de devenir notre Musée pédagogique appelé, un jour prochain, semble-t-il, à une plus haute destinée : il entre, en effet, dans certains plans, d'en faire une annexe du futur institut de pédagogie de l'Université.

De ce germe bien frêle, cependant, est sorti le « Dépôt central du matériel et des fournitures scolaires » dont le projet fut admis par une assemblée des amis de l'exposition scolaire, le 14 octobre 1886. Heureuse décision ! Elle provoqua un arrêté du Conseil d'Etat qui autorisait la création d'un dépôt de vente des fournitures d'école. M. Genoud en devint le premier gérant ; mais il quittera bientôt ce service, tout en continuant à s'intéresser à cette fondation, comme membre de son comité d'administration, pendant plus de quarante ans. Le dépôt, à la vérité, éprouva, tout d'abord, quelques effets de houle avant de voguer en mer tranquille et de recueillir les fruits d'une juste et, aujourd'hui, complète popularité. Actuellement, il couvre tous ses frais et subventionne par 10 000 fr. les mutualités scolaires conjointement avec la section sœur du matériel des travaux à l'aiguille. Il a, depuis six lustres, soldé l'emprunt de son premier établissement ; il a, en outre, libéré son inventaire, acquis et restauré son immeuble, pourvu les écoles du meilleur matériel et édité des manuels qui tâchent de réaliser les derniers perfectionnements. Et l'application de ce programme a permis aux deux sections du dépôt central de dégager une fortune nette, immeuble compris, d'environ 300 000 fr., en l'espace de quarante-trois ans.

En marge de l'exposition pédagogique, son directeur — un collectionneur passionné — avait groupé divers ouvrages se rapportant aux métiers, aux arts appliqués et à la petite industrie, éléments disparates qui n'ont pas moins été le fondement du Musée industriel, de sa riche bibliothèque et de ses collections toujours mieux appréciées. On a comparé ce Musée, — dénommé maintenant « Musée des arts et métiers », à un creuset où M. Genoud, subtil métallurgiste, jetait les éléments qui deviendront successivement la société fribourgeoise des arts et métiers, les cours professionnels d'adultes, l'école des métiers, les examens de fin d'apprentissage, les cours pour apprentis de commerce, la halle industrielle, la société de développement et son office permanent, le bureau de placement des apprentis, l'association romande pour l'enseignement du dessin et, enfin, le Technicum, qui a été la rénovation et le prolongement de l'école des métiers.

Pendant que, forgeron inlassable, M. Genoud façonnait sur l'enclume ces créations diverses toutes fortement raccordées au musée natal, il s'intéressait au progrès des artisans. A leur intention, il inspirera aux pouvoirs publics, sous le couvert de la société patronale qu'il avait fondée, l'idée d'organiser une exposition industrielle cantonale. Ce fut une réussite et le point de départ d'une ère rénovatrice, dont le dernier mot n'est pas dit si l'on veut s'inspirer encore des qualités maîtresses d'un homme qui travailla surtout pour l'idée. L'exposition avait révélé une faiblesse foncière des productions de nos ateliers, dans une indigence par trop grande en bon goût et en dessin. De là l'école des métiers, qui débuta en janvier 1896, avec 14 élèves, effectif qui s'est élevé en 1905, sous la titulature de Technicum, à 113 élèves, à 170 en 1910, à 192 en 1920 et à 254 en 1931. Cette gradation constante a son éloquence, de même que celle des dépenses de l'établissement qui, ouvrant ses portes, en 1903, avec un budget de 90 144 fr. 60, a prévu la somme de 283 225 fr. pour celui de 1932.

Au moment où, pour des raisons d'âge et de santé, M. Genoud renonça à la direction de l'établissement, il a pu voir son cher Technicum prendre un essor nouveau, en se dotant d'ateliers confortables, désirés depuis fort longtemps. Dans un immeuble neuf, d'aspect agréable, aux locaux clairs et spacieux, les élèves techniciens ont à leur disposition des salles de dessin et des laboratoires équipés selon les dernières données de la science et de l'industrie, l'un pour la mécanique, et l'autre pour l'électrotechnique ; de même, des ateliers complètement outillés offrent aux futurs mécaniciens, électriciens, menuisiers et tourneurs, l'occasion d'apprendre leurs métiers dans les plus favorables conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Semblablement les cours destinés aux apprentis, dans une voie parallèle, mais inférieure, ont enregistré aussi un développement continu : c'est ainsi qu'ils s'ouvraient en 1896 avec 136 élèves appartenant à trente professions différentes, pour atteindre, en 1930-1931, près de mille adultes, dans 13 localités importantes du canton. Si l'on compare le nombre des apprentis des métiers et de la petite industrie du temps où furent établies les premières épreuves professionnelles, à leur effectif actuel, on trouve en 1890, 45 candidats ; en 1900, 106 ; en 1910, 149 ; en 1920, 245 ; en 1930, 410. Cette situation doit normalement se refléter dans le tableau de l'enregistrement des contrats d'apprentissages qui accusait, au dernier rapport de l'office, 565 actes régularisés.

Le service de l'apprentissage, complété par le bureau de placement, avait pris, en 1905, déjà une telle extension que le Conseil d'Etat n'hésita point à le détacher du Musée industriel, en dépit

des objections du directeur primitif qui ne voyait pas, sans déplaisir, cette couvée entourée de tant de sollicitude s'envoler du nid paternel.

Préoccupé du sort des sans-métiers, notre ami avait collaboré au recensement des fondations créées en pays de Fribourg pour l'apprentissage. Le résultat financier de l'exposition industrielle lui suggéra la pensée d'établir un fonds cantonal par le prélèvement d'une partie du boni réalisé, et cette institution, augmentée du produit d'amendes diverses, est bien près d'atteindre un capital de 100 000 fr. Au même but, il réussit à intéresser une richissime Fribourgeoise qui fit à l'Etat le legs d'un montant important, base de la fondation del Soto pour les apprentissages, au capital de 200 000 fr. environ. Ajoutons au fonds Rieter, à Bulle, de 270 000 fr., plus de 40 autres fonds épars sur notre territoire et nous pourrons totaliser à près de 800 000 fr., la fortune totale destinée à favoriser les apprentis sérieux.

Ces multiples services ayant reçu une organisation distincte sous le nom d'« Office cantonal des apprentissages », M. Genoud conservait la direction du Musée industriel, dont il s'efforçait de développer l'activité par un enrichissement rationnel de sa bibliothèque, de ses collections industrielles et artistiques. Il avait organisé, il y a quelques années, comme pendant à son agence de placement, un bureau d'orientation professionnelle qui, avec celui de l'Office des apprentissages, donnait quelques résultats encourageants. Ces deux organismes, travaillant côté à côté, en s'ignorant l'un l'autre, étaient dans l'impossibilité de donner satisfaction à un besoin très moderne né de l'accroissement continu des sans-métiers. Ils s'appliquaient, sans doute, à orienter au mieux les apprentis de bonne volonté qui recourraient à leurs conseils. Mais qu'advenait-il des autres ? Si l'on évalue à 2700 le nombre annuel des élèves fribourgeois libérés de l'école primaire ou secondaire, sans se destiner aux carrières exigeant d'autres études ; si, d'autre part, on applique à ce chiffre l'indice 66 qui, sur cent, représente la population agricole, on obtient un effectif annuel de 900 jeunes gens et jeunes filles promis aux métiers. Or, l'Office des apprentissages a enregistré, l'année dernière, 565 contrats, dont une quarantaine intéressent des apprentis du dehors. Une question se pose et s'est posée : Où sont donc allés les autres 335 candidats à l'apprentissage ? La « Société d'éducation » y a répondu. Elle a conclu, dans sa séance bisannuelle de 1929, que « l'opportunité de l'orientation professionnelle est établie par la négligence de beaucoup de jeunes gens à apprendre un métier ou par le mauvais choix qu'ils en ont fait ». Si plus de 300 adolescents continuent à échapper annuellement au contrôle

légal de l'apprentissage, il y a péril de continuer dans une voie qui conduit à la multiplication des sans-métiers et des manœuvres. Ces raisons et d'autres encore justifient les conclusions adoptées par la société prénommée. Elles ont conduit l'autorité supérieure à l'organisation d'un « Office cantonal d'orientation professionnelle ». L'institution n'est qu'à ses débuts ; elle compte sur le concours indispensable du personnel enseignant aux divers degrés et l'on peut raisonnablement espérer qu'elle contribuera à une limitation graduelle du nombre considérable des manœuvres, dont le placement est si difficile par les temps économiquement troublés que nous traversons.

M. Genoud avait assisté à la délibération de 1929 ; il prit même une part personnelle importante à la solution d'un problème auquel cet *Annuaire* s'intéressa naguère en publiant les travaux si documentés de Fonteigne. Il ne fut, dès lors, point surpris de voir l'autorité responsable adopter la solution logique du problème, en créant l'organe qui aura la tâche de guider, dans le choix d'une profession, l'universalité des adultes voués aux carrières manuelles.

Dans la sphère de la préparation à l'enseignement professionnel, M. Genoud fut, en Suisse romande, un organisateur avant la lettre. Sous son impulsion s'ouvrit, en 1900, à notre école des métiers, et, plus tard au Technicum, des cours d'instruction et de perfectionnement pour maîtres de dessin et de branches professionnelles. Cet enseignement a préparé des maîtres qualifiés pour de nombreux cours établis dans le canton et ailleurs. Avec l'enthousiasme qui le caractérisait, il accepta, en 1929, au déclin de ses jours, de diriger un nouveau cours d'instruction pour maîtres professionnels ; il y donna lui-même quelques heures d'enseignement. La future loi en préparation sur les métiers prévoit ces écoles spéciales et aussi les cours de maîtrise. M. Genoud avait devancé notre temps en demandant l'inscription, dans la loi de 1895, sur la protection des apprentis et ouvriers, de cours semblables dont quelques-uns ont été organisés par ses soins.

Nous nous garderons de dépasser le cadre assigné à cet article et renonçons à contempler M. Genoud se livrant à d'autres tâches où le côté purement professionnel ne se trahit qu'occasionnellement. Mais il est équitable de noter que, sur le terrain de l'enseignement du dessin, il provoqua une action rénovatrice en intéressant les maîtres de dessin au progrès de leur branche par le regroupement romand, puis national, enfin international de leur corporation. La société romande des maîtres de dessin et son organe, *La Revue du dessin et de l'enseignement professionnel*, fusionnèrent avec la société similaire allemande et avec son organe bilingue.

Le congrès de Berne de l'Union internationale des maîtres de dessin fut présidé déjà par M. Genoud qui exerça de même, pendant vingt ans, avec une compétence incontestable, la présidence de cette « Commission suisse des épreuves d'apprentis », qui a provoqué tant de progrès dans ce domaine, par le contrôle minutieux des examens.

Sa notoriété n'était pas moins grande dans le milieu dirigeant de l'Union suisse des associations des arts et métiers. Quand se réunit, l'an dernier, à Wädenswil, l'assemblée des délégués de cette importante fédération, il fut pris acte, après une démonstration émouvante, de la renonciation de M. Genoud à ses fonctions de membre du comité de direction, dont il faisait partie depuis un temps presque immémorial.

Sur le terrain cantonal, il occupa un siège de député au Grand Conseil, où ses interventions étaient fort appréciées. Il fut, pendant deux périodes, membre de la municipalité de Fribourg et il était chargé de la direction du Bureau central de charité, constitué par l'évêque de notre diocèse. Sa renommée, dans telles sphères de l'enseignement français, était si bien établie que l'on fut moins étonné que lui de voir le ministre de l'Instruction publique de France lui conférer les palmes académiques.

Les autorités fribourgeoises ont toujours témoigné à M. Genoud la plus chaude sympathie. Ainsi, à l'occasion du 70<sup>me</sup> anniversaire de sa naissance, en avril 1929, M. le conseiller d'Etat Perrier lui écrivait : « Mon prédécesseur, le regretté M. Python, vous appela un jour son bras droit ; je vous assure que je partage entièrement l'estime et la gratitude qu'il vous avait vouées. A cette heure de votre vie où la Providence vous ménage encore de vaillantes ardeurs pour la direction du Musée industriel et des œuvres de charité, je suis certain d'être l'interprète du Conseil d'Etat, pour vous remercier de votre remarquable collaboration aux progrès sociaux et économiques de ce canton, comme à toutes les œuvres du bien. Je souhaite qu'elle dure longtemps pour le bonheur du pays et le succès de l'enseignement professionnel ».

\* \* \*

Notre capitale est le siège d'un Office international fondé au premier congrès d'enseignement ménager, à Fribourg, en 1908. Sa direction fut confiée tout d'abord à Mme de Gottrau-Wattenwyl, organisatrice et présidente du congrès. A son décès, M. Genoud, qui ne savait rien refuser à M. le conseiller Python, accepta « ad interim » la charge de l'institution, et ce provisoire dura 20 ans. En songeant aux vicissitudes qu'il a surmontées, on peut dire

que l'office doit à son directeur intérimaire d'avoir conservé le modeste souffle vital qui permit le rétablissement des relations anciennes, interrompues par la guerre mondiale et ses conséquences, la préparation des congrès de Gand, de Paris et de Rome, ainsi que la publication d'un bulletin officiel. Maintenant cet organe paraît six fois par an et sert de trait d'union entre le siège central, les associations nationales, les groupements régionaux et les personnalités isolées qui veulent favoriser l'expansion de l'enseignement pratique d'économie domestique. Le bureau international est aujourd'hui confié à Mme Bonnabry, précédemment inspectrice scolaire et maîtresse de cours professionnels.

De l'office à notre organisation d'enseignement, ménager il n'y a qu'un pas bien vite franchi. La première école ménagère instituée à Fribourg date de 1898. Peu après fut fondé notre cours normal ménager destiné aux futures institutrices ménagères. Ce cours, développé par les soins et les largesses de Mme de Gottrau, possédait, avant la guerre, un caractère international accusé. Il tend à le reprendre si l'on en juge par les inscriptions au prochain cours qui groupera des élèves de cinq nationalités différentes.

Indépendamment de cette école normale, de l'Ecole Ste-Agnès pour les jeunes filles de la campagne et du cours spécial destiné aux internes d'un asile de relèvement, « Ste-Marguerite », notre canton compte, en ce moment, 55 cours complémentaires féminins, établis selon les prescriptions du règlement des écoles ménagères de 1905. Toutes les jeunes filles qui ont achevé l'école primaire sont tenues de fréquenter le cours complémentaire un jour complet, par semaine, pendant deux ans. Il restait, l'an dernier, 15 régions du canton à pourvoir de ces utiles institutions. Notre Grand Conseil a émis le vœu que l'organisation soit complétée d'après un rythme accéléré. Ce désir sera réalisé selon un plan qui prévoit la création de 3 nouvelles classes par année. Ainsi donc, l'année 1935 verra enfin, après 30 années d'efforts, s'achever le réseau de nos écoles de formation pratique de la jeune fille. Trente ans ? *Chi va piano, va sano!* peut-on dire en pays de Fribourg, comme en la belle Italie. Quand on pense à cette longue étape, on ne peut s'empêcher d'évoquer le mot du pamphlétaire visant le coche du progrès, dont « la marche nous paraît lente parce que nous ne vivons qu'un instant ». Le progrès scolaire, ménager ou autre, procède avec la lenteur du coche fameux. « Mais il va, il ne cesse d'aller ! Il a franchi les monts, renversé maints obstacles, et déjà, en plaine roulant, rien ne peut l'arrêter ! »

E. G.